# Agreste Corse

# Valeur vénale des terres agricoles 2018

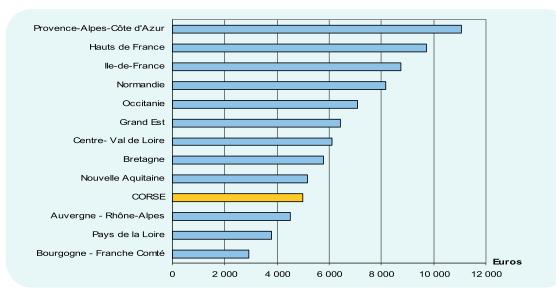
N°12 Novembre 2019



En 2018, l'hectare de terre labourable s'établit à 4 980 euros et celui des surfaces en herbe à 2 840 euros. Le prix des terres progresse de 8% en Corse pour 0,1% en moyenne nationale mais demeure parmi les moins chers de France. Le prix des vignes demeure stable du fait d'un marché restreint.

#### 1 - PRIX DES TERRES LABOURABLES

PRIX MOYEN DES TERRES LABOURABLES LIBRES EN 2018 PAR RÉGION DE MÉTROPOLE



En 2018, le prix moyen des terres labourables libres s'élève à 4 980 €/ha pour la Corse contre 5 990 €/ha en France métropolitaine.

La région se situe ainsi au 4ème rang des régions ayant la valeur vénale des terres la plus faible après les régions Bourgogne – Franche Comté, Pays de la Loire et Auvergne – Rhône-Alpes.

PRIX MOYEN DES TERRES LABOURABLES LIBRES DE PLUS DE 50 ARES EN CORSE

Département / Région agricole		2	2017	Evalution		
	Nombre ventes	Minima (€ /ha)	Maxima (€ /ha)	Prix moyen (€ /ha)	Prix moyen (€ /ha)	Evolution 2018/2017
CORSE DU SUD	104			5 080	4 480	13%
Littoral corse	36	1 875	27 290	6 150	6 100	1%
Coteaux corses	55	500	58 420	4 580	3 750	22%
Montagne corse	13	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
HAUTE-CORSE	193			4 960	4 650	7%
Littoral corse	97	1 190	28 770	4 425	4 100	8%
Coteaux corses	61	1 620	32 820	6 825	6 450	6%
Montagne corse	35	700	34 870	3 375	3 210	5%
CORSE	297			4 980	4 630	8%

Ces prix restent des valeurs moyennes. Pour plus de précisions, il convient de se rapprocher des notaires ou de la Safer de Corse.

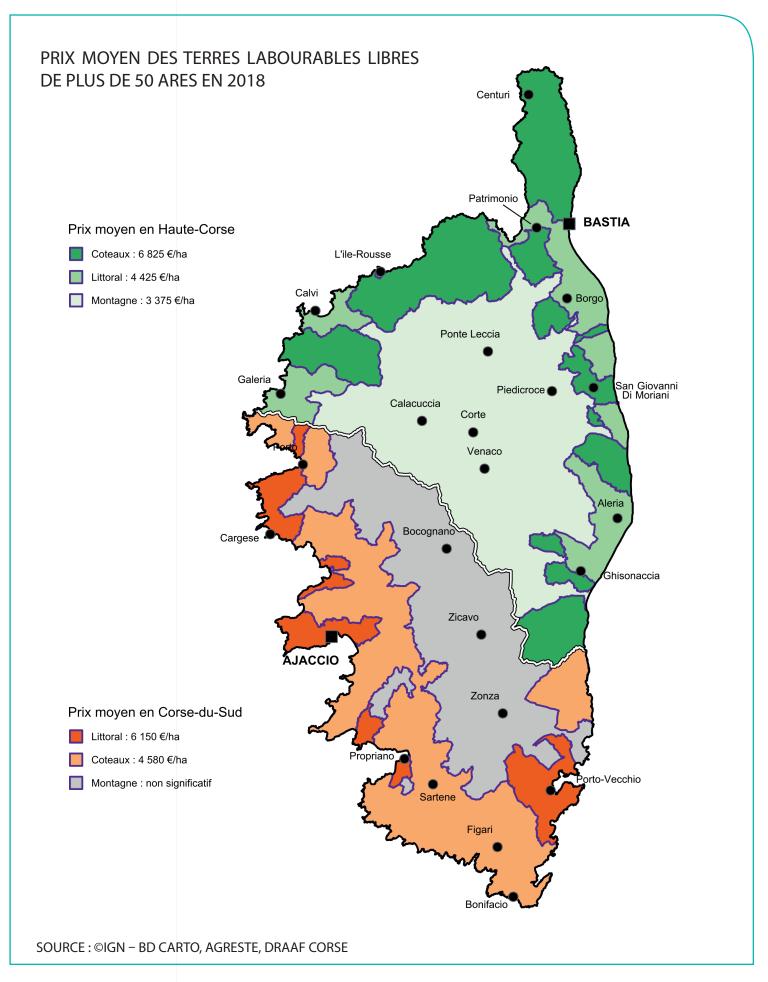
En Corse-du-Sud, le faible nombre de transactions en zone de montagne ne permet pas d'estimer un prix moyen à hectare.

n.s.: non significatif, compte-tenu du faible nombre de transactions (<20) sur les 3 dernières années

Après une relative stabilité en 2017, le prix moyen des terres labourables libres de plus de 50 ares progresse en 2018 de +8% au niveau régional alors qu'il se stabilise au niveau national (+0,1%).

En Corse, la hausse est plus marquée dans le département de la Corse-du-Sud (+13%) qu'en Haute-Corse (+7%) où le marché est plus actif en termes de surfaces échangées (1 110 ha contre 660 ha en Corse-du-Sud). La hausse du prix moyen des terres concerne toutes les régions agricoles des deux départements et est particulièrement significative pour les Coteaux de Corse-du-Sud (+22%).

Les prix maximum mentionnés sont des prix de convenance, concernant quelques ventes de petites superficies. Un prix de convenance est un prix lié à la personne de l'acheteur qui du fait d'une convenance particulière s'accorde avec le vendeur sur un prix même s'il est bien au-dessus du marché.





#### 2 - PRIX DES SURFACES EN HERBE

Au niveau régional, 60% des transactions réalisées en 2018 portent sur des surfaces dites en herbe majoritairement constituées de landes et de maquis bas.

Département / Région agricole	2018				2017	Cyclution	
	Nombre ventes	Minima (€ /ha)	Maxima (€ /ha)	Prix moyen (€ /ha)	Prix moyen (€ /ha)	Evolution 2018/2017	
CORSE DU SUD	192			3 360	3 110	8%	
Littoral corse	30	335	39 760	4 995	4 440	13%	
Coteaux corses	104	240	36 190	2 680	2 890	-7%	
Montagne corse	58	535	21 190	3 440	2 890	19%	
HAUTE CORSE	243		,	2 490	2 400	4%	
Littoral corse	24	755	20 285	5 765	6 080	-5%	
Coteaux corses	115	380	19 370	3 020	3 210	-6%	
Montagne corse	104	170	18 260	1 660	1 380	20%	
CORSE	435			2 840	2 690	6%	

La hausse du prix moyen de ces surfaces se confirme (+6% par rapport à 2017) **pour atteindre 2 840 €/ha.** 

Elle est essentiellement due à la forte progression des prix sur le Littoral de Corse-du-Sud et dans la Montagne corse. Cette hausse de prix est moins marquée en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud. Dans ce département, le nombre de transactions est moins important mais porte sur un plus grand nombre d'hectares (1 610 ha contre 1 430 ha en Haute-Corse).



### 3 - PRIX DES VIGNES

	2018			2017	Fuelution
Départements, région et appellation	Minima	Maxima	Prix moyen	Prix moyen	Evolution 2018/2017
	(€ /ha)	(€ /ha)	(€ /ha)	(€ /ha)	2010/2017
CORSE DU SUD					
AOC/AOP Ajaccio	20 000	30 000	25 000	25 000	0%
AOC/AOP Vins de Corse /Figari /Sartene /Porto-Vecchio	20 000	30 000	25 000	25 000	0%
HAUTE CORSE					
AOC/AOP Calvi	18 000	22 000	20 000	18 000	11%
AOC/AOP Patrimonio/Cap Corse	35 000	50 000	40 000	40 000	0%
AOC/AOP Vins de Corse	10 000	17 000	15 000	15 000	0%
AOC/AOP Muscat du Cap Corse	20 000	35 000	30 000	30 000	0%
CORSE					
Vins IGP et sans IG	14 000	15 000	15 000	14 000	7%

Comme les années précédentes, le marché des vignes n'affiche quasiment aucune vente.

En 2018, seuls 7 ha ont été échangés sur les 6 000 ha que compte le vignoble de la région. Ils sont essentiellement situés en Haute-Corse dans la zone d'appellation de Calvi. Ainsi, le prix moyen indiqué pour l'appellation AOP Calvi correspond au prix de rétrocession de la SAFER.

### **OUEL CONTEXTE?**

UN MARCHÉ RÉGIONAL TOUJOURS RESTREINT ET MORCELÉ, MALGRÉ UNE PROGRESSION DES VENTES

## **OUEL VOLUME?**







SURFACES ÉCHANGÉES ET MONTANT GLOBAL DES TRANSACTIONS AU PLUS HAUT

## **QUELS PRIX MOYENS?**



TERRES ET PRÉS LIBRES NON BÂTIS

4 980 € / HA

+ 8% PAR RAPPORT À 2017

SPP A

SURFACES EN HERBE

2840 € / HA
+6% PAR RAPPORT À 2017

**QUI ACHÈTE EN 2018?** 

**50%** 

DES ACQUÉREURS SONT AGRICULTEURS (DONT 10% EN FORME SOCIÉTAIRE)



40% AUTRES

## **QU'ACHÈTENT LES AGRICULTEURS?**



57% DES TERRES ET PRÉS LIBRES NON BÂTIS



46% DES SURFACES EN HERRE



LES AGRICULTEURS
ACQUIÈRENT

560
DES SURFACES
DU MARCHÉ
EN 2018

#### **METHODOLOGIE**

La valeur vénale des terres agricoles est une opération annuelle du service statistique (SRISE), réalisée à partir des notifications de projets de vente transmises par la SAFER. Il s'agit de terres libres à la vente c'est-à-dire non occupées par un locataire.

Compte tenu du faible nombre de transactions, l'étude prend habituellement en compte les ventes des 3 dernières années (étude triennale).

Les prix sont les prix moyens, pondérés par la surface de chaque transaction.

1) Une visualisation des parcelles par photos aériennes est réalisée pour vérifier la nature du couvert végétal indiquée sur les actes de vente. Cet élément déterminant pour la valeur vénale des terres agricoles, est souvent erroné du fait de l'obsolescence du cadastre.

- 2) Sont exclus du champ de l'étude :
- les surfaces de moins de 0,5 ha,
- les vignes, les vergers, les bois, le bâti

Sont également écartées les transactions dont :

- le prix à l'ha est aberrant pour un usage agricole,
- l'usage affiché n'est pas agricole : terrain à bâtir, espace de loisir ...,
- l'acquéreur est un établissement public ...

3) Les prix sont ventilés selon la nature du sol (terres ou surfaces en herbe) par petites régions agricoles INSEE (PRA): Littoral corse (< 100 m), Coteaux corses (100 à 450 m), Montagne corse (> 450 m). Le principal critère est l'altitude moyenne de la commune.

Il peut exister un biais lié à l'implantation des communes

s'étendant de la montagne à la mer. Ainsi, même si la majorité du territoire communal est en altitude, les surfaces échangées peuvent se situer en littoral.

4) Pour chaque zone géographique figurent :

- le prix minimal à l'ha : moyenne pondérée des prix les plus bas (premier décile)
- le prix maximal à l'ha : moyenne pondérée des prix les plus élevés (dernier décile),
- le prix moyen à l'ha pondéré par la surface concernée.

5) Contrairement aux terres labourables et aux surfaces en herbe, les prix des vignes sont estimés pour l'année civile à dire d'experts, en étroite collaboration avec la SAFER. Ils tiennent compte des zones d'appellation et font l'objet d'une publication au J.O.

Publication en ligne sur http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse Les tableaux des données de cette publication sont consultables en ligne sur http://www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr



**DRAAF de Corse** Service Régional de l'Information Statistique et

**Economique** 

Directrice Régionale : Sabine Hofferer Directrice de la publication : Cécile Delsol

Rédaction: Emmanuelle Alfonsi, Catherine Ritouet – Cartographie: Xavier Faure

Service Régional de l'Information Statistique et Economique (Srise) Forum du Fango- 8 Avenue Jean Zuccarelli - 20 200 BASTIA Tél. : 04 95 51 86 10 - Mail : srise.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

Impression : AIN - M.A.A. Dépôt légal : à parution ISSN : 1772-8169 ©AGRESTE CORSE 2019 Prix : 2,50 €